

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 21 janvier 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports

NOR : SPOR1401317A

Par arrêté de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en date du 21 janvier 2014, est autorisée au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Le nombre de postes offerts et leur répartition entre les concours externe et interne seront fixés ultérieurement.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu à partir du mardi 8 avril 2014 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du 30 juin 2014.

L'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 10 février 2014.

La date de clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidatures sont fixées au vendredi 7 mars 2014 terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;
- sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (DRH/DRH1/DRH1C), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris ;
- par courriel : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Les inscriptions par voie postale devront obligatoirement être transmises à l'adresse ci-dessous, au plus tard le vendredi 7 mars 2014, à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi au ministère des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire et de la vie associative, direction des ressources humaines, bureau du recrutement DRH/SD 1/SD 1C (Sud Pont), « Recrutement IJS 2014 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.